



Melun, le 6 avril 2020

A Monsieur le Préfet de Seine et Marne

Monsieur le Préfet

Nos organisations de retraités CGT, UCR-FO, UDR-CFTC, FSU, FGR-FP de Seine et Marne s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 qui touche fortement notre département, en particulier les personnes âgées, et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Une situation qui nous scandalise :

Depuis le début de la crise le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui remontent jour après jour prouvent qu'il n'en est rien. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme.

Qu'en est-il des masques commandés par la Région ? Comment ce matériel a-t-il été dispatché entre les diverses structures d'intervention et avec quelle priorité ?

Les entreprises possédant des masques ont-elles été sollicitées voire réquisitionnées par vos services pour fournir du matériel au personnel soignant ?

Qu'en est-il dans notre département de la prise en charge hospitalière par les cliniques privées ?

Dans les **EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne** qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent et la peur les saisit. Les chiffres concernant le nombre de décès dans les EHPAD commencent à être annoncés (plus de 885 décès dus au Covid 19) mais ils restent très partiels et l'on craint une **véritable catastrophe**. Nous savons par la presse que des EHPAD seine et marnais sont

touchés par l'épidémie du Covid 19 et que certains le seraient sévèrement.

A ce sujet nous nous étonnons de l'absence de communication du Département en direction du CDCA dont la mission est essentiellement de se préoccuper des conditions de vie des personnes âgées en Seine et Marne et notamment des résidents en EHPAD.

Le manque de personnel dans les EHPAD (le taux de salariés en EHPAD devrait être égal ou supérieur à 0,8 alors que la moyenne est très inférieure en Seine et Marne) **et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable.**

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'Etat qui doit garantir la continuité et la qualité du service public de santé en priorité. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications sont évidentes :

Dans les EHPAD, mais aussi à l'hôpital, où les protections manquent cruellement, c'est la vie des personnels, de leurs familles, celle des patients, des résidents d'EHPAD, des personnes dépendantes isolées à domicile, qui sont en jeu. **Il est de votre responsabilité que toutes les structures de soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydroalcoolique gants, masques.... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. C'est une urgence absolue.**

Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail ? Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent toutefois de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants. Etre soignant et à la fois source d'épidémie mortelle, est évidemment une charge morale impossible à tenir longtemps. Tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels travaillent sereinement auprès des personnes dont ils ont la responsabilité. **Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?**

Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un **numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin et que le **portage de courses, de repas et/ou des médicaments** leur soit bien proposé.

Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le "vivre ensemble", ou le courage du personnel soignant. Il ne suffit pas de les applaudir et de les féliciter, **vous devez d'urgence les protéger.**

Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés dans les hôpitaux et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques.

Depuis des années, les retraité-e-s luttent de manière unitaire pour ne pas être les oublié-e-s permanent-e-s de la société ordinaire. Dans l'immédiat, nous ne pouvons accepter une « fatalité » qui conduit dans les faits à opérer des priorités dans les patients à prendre en charge selon leur âge ou état de santé !

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'Etat dans le département, il est de votre responsabilité de prendre dès maintenant toutes les décisions pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective... Notre démarche doit retenir toute votre attention.

La terrible crise épidémique que connaît notre pays doit, nous semble-t-il, plus que jamais amener les pouvoirs publics à adopter une autre approche en matière de dispositifs de santé publique et de leurs équipements qui font gravement défaut tout spécialement dans notre département déjà gravement sous-doté.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Préfet, l'expression de toute notre considération.

Catherine PETIT - Union Syndicale des Retraités -CGT, 15 rue Pajol 77000 MELUN
(usrcgt77@gmail.com)

Colette CATTEAU - Section Fédérale Départementale des retraités FSU, 2 rue la Varenne 77000 MELUN (colette.catteau@gmail.com)

J.-Louis CROZEMARIE - Fédération Générale des Retraité-es de la Fonction Publique, 5 sq. Cahen Michel 77250 VENEUX les SABLONS (jlcroze@gmail.com)

J.-Claude CHERIKI – UDR-FO, 2 rue la Varenne 77000 MELUN (udrfo77.@gmail.com°

Marie-Madeleine—PATTIER CFTC Retraités 77, 2 rue de la Varenne 77000 MELUN
(mmpat771@laposte.net)